

Législature 2017-2021

N°134

Message du Conseil communal au Conseil général du 24 février 2021

Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 270'000.00 TTC pour la rénovation du 2^{ème} étage des Bastians 1 pour accueillir les bureaux du Secrétariat général et du Conseil communal

1. Contexte

Suite à la fusion, plusieurs services sont à l'étroit au sein de l'Administration communale. C'est dans ce sens qu'une étude avait été menée afin de rénover et transformer le bâtiment administratif de La Grenette, avec une extension sur l'immeuble des Bastians 1. Comme cela a été communiqué, le projet de rénovation globale a été abandonné et il a été décidé de faire les travaux d'extension au fur et à mesure, à l'instar de ce qui a été réalisé l'année dernière pour les Services de l'environnement et du territoire (message n°109 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 250'000.00 TTC pour les travaux de transformation et d'agrandissement des locaux des Services du territoire et de l'environnement, Grenette-Bastians 1).

La transformation du 3^{ème} étage des Bastians 1 est une réussite et a encouragé le Conseil communal à poursuivre en proposant de rénover par ce message le 2^{ème} étage, ce qui permettrait au Secteur de la police communale et au Conseil communal de disposer de plus de place.

L'idée est de créer une « aile politique » au 2^{ème} étage des Bastians 1 en y déplaçant le bureau du Secrétariat général, le bureau du Secrétaire général, le bureau du Syndic, et en y créant une salle de travail pour les Conseillers communaux. Cet espace sera accessible via une liaison entre le bâtiment de La Grenette (étage des salles du Conseil communal et du Conseil général) et le 2^{ème} étage des Bastians 1.

Ce déménagement permettra de libérer de l'espace pour déplacer le Secteur de la police communale qui travaille actuellement dans des locaux inadaptés (pas de lumière naturelle, pas de confidentialité, bureaux trop petits, etc.). Ce déménagement se fera dans les espaces actuels, sans travaux nécessaires.

2. Objet du message

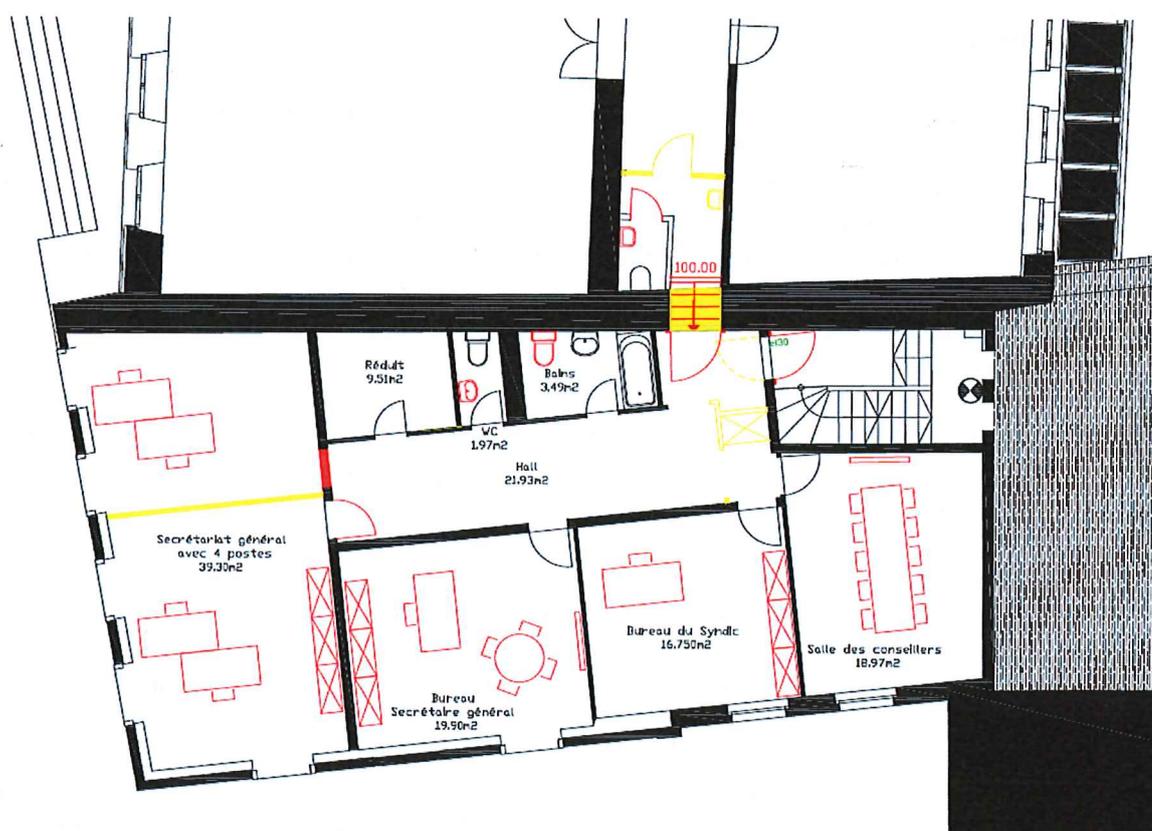
Par ce message, le Conseil communal demande au Conseil général l'investissement nécessaire pour la rénovation du 2^{ème} étage des Bastians 1, ainsi que la création du passage entre La Grenette et les Bastians 1.

L'objet de ce message concerne l'octroi d'un crédit de CHF 270'000.00 TTC relatif à l'exécution des travaux nécessaires pour la rénovation des bureaux et la création du passage entre les deux bâtiments.

Les travaux entrepris lors de cette rénovation sont les suivants :

- Rénovation du 2^{ème} étage des Bastians 1, réfection des peintures et du sol ;
- Abattage d'une cloison pour créer le bureau du secrétariat général, inversion du sens d'ouverture de la porte de ce bureau ;
- Création d'un WC dans la salle de bains ainsi que d'un lave-mains dans le WC ;
- Création d'un passage entre La Grenette et les Bastians 1, une porte EI30 y sera posée et reliée à la détection-incendie de La Grenette ;
- Changement de la porte d'entrée des Bastians 1, ainsi qu'au 2^{ème} étage, pour être aux normes feu et ainsi conforme au permis de construire ;
- Mise en conformité des garde-corps des fenêtres (garde-corps extérieur et tablette intérieure) ;
- Démontage de la 1^{ère} cloison des WC de La Grenette, ainsi que des deux urinoirs qui laisseront place au passage entre les deux bâtiments.

Voici le plan du projet envisagé et faisant l'objet du présent message :



Les futurs utilisateurs concernés par le projet ont été consultés à l'interne, de même que le Service du territoire qui n'émet pas de remarque.

La Commission du patrimoine et le Service des biens culturels n'ont pas encore été avisés. Nous sommes partis sur l'avis positif du 3^{ème} étage. Une mise à l'enquête devra avoir lieu seulement pour les démolitions des cloisons, le changement d'affectation ayant déjà été effectué.

3. Devis

Le devis est basé sur les offres estimatives de la Spécialiste technique du Secteur des bâtiments et des offres des travaux déjà exécutés au 3^{ème} étage des Bastians 1, mais aussi sur la connaissance à ce jour des lieux et du cahier des charges. Il se présente comme suit :

Démolition-maçonnerie	CHF	28'000.00
Stores intérieurs	CHF	3'000.00
Installations électriques	CHF	77'000.00
Installation sanitaire	CHF	17'500.00
Plâtrerie-peinture-cloisons	CHF	27'000.00
Serrurerie	CHF	4'000.00
Menuiserie	CHF	11'500.00
Revêtement de sol	CHF	13'000.00
Carrelage WC	CHF	3'700.00
Nettoyages	CHF	1'300.00
Dossier d'enquête	CHF	1'500.00
Honoraires ingénieur-électricien	CHF	7'000.00
Honoraires géomètre	CHF	1'500.00
Mobilier	CHF	35'000.00
Frais secondaires (sondages, frais de reproduction)	CHF	3'000.00
Divers et arrondi + réserve	CHF	16'696.00
Total net H.T.	CHF	250'696.00
TVA 7.7%	CHF	19'304.00
Total TTC	CHF	270'000.00

Exploitation

Les coûts d'exploitation à charge de la Commune sont estimés à CHF 20'000 TTC. Ils se composent de l'électricité, du chauffage, de la conciergerie, des consommables et divers.

- Electricité	CHF	800.00
- Chauffage	CHF	2'500.00
- Conciergerie	CHF	15'000.00
- Consommables et divers	CHF	1'700.00

4. Financement

Le montant de CHF 270'000.00 sera financé par les liquidités courantes ou l'emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché. L'investissement de CHF 270'000.00 sera amorti sur une période d'utilisation d'environ 33 ans, soit 3% par année.

L'amortissement annuel de CHF 8'100.00 sera imputé dans la rubrique 943 des immeubles du patrimoine.

Les intérêts découlant d'un éventuel emprunt, pouvant actuellement raisonnablement être calculés à 2%, seraient comptabilisés dans la rubrique 940 (intérêts et amortissements).

5. Budget prévisionnel d'exploitation

Comme mentionné précédemment, le budget annuel d'exploitation à charge de la Commune, dès 2022, est estimé à CHF 20'000.00.

6. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir lui octroyer un crédit d'investissement de CHF 270'000.00 TTC pour la rénovation du 2ème étage des Bastians 1 pour accueillir les bureaux du Secrétariat général et du Conseil communal.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 1^{er} février 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus



Le Syndic :
Eric Chassot

Conseiller communal responsable : Jean-Claude Votta, Dicastère Bâtiments et Infrastructures